

INC Famille

26 avril 2019

Etaient présents :

Pour la CNAF : V MAZAUERIC, J AUDOIN, E PALUS

Pour l'UCANSS : M GERARD en remplacement de R LE MAY excusé

Pour la CNAV : V CHARLES ROY

Pour l'ACOSS : P CHARLOT

Pour la CFE-CGC : SNPDOSS : M DISPOT, A Aoustet ; SNETOSA : A RAGUIN, P FALTOT ; Ingénieurs conseil : G SOUDARIN

Déclarations préalables : Après les interventions respectives de FO, CGT, CFTC, P FALTOT (SNETOSA) alerte sur la situation de la CAF de METZ au regard de la suppression de certains avantages et de ses conséquences préoccupantes au niveau du personnel (arrêt de travail...). Attire l'attention sur le caractère particulier des avantages accordés aux personnels des organismes transfrontaliers.

I PRISE EN CHARGE DES DOSSIERS PRIME D'ACTIVITE

La note communiquée aux OS fait le bilan chiffré de la prise en charge par les CAF de la PA suite à son réajustement en janvier 2019.

- Demandes PA : 9X+ qu'en janvier 2018
- Dossiers traités : 1 333 000 : 5X+ qu'en 2018

Moyens alloués pour ce surcroît d'activité :

- 220 CDD
- 140 CDI (lettre Ministérielle du 28 02 19)

M DISPOT (SNPDOSS) rappelle que les pouvoirs publics sont bien au fait des conséquences de la revalorisation exceptionnelle de la PA sur le terrain. Elle évoque les visites respectives du Premier Ministre et de la secrétaire d'Etat à la famille les 04 02 à la CAF du Val d'Oise et le 05 03 19 à celle de Cergy Pontoise.

E PHILIPPE s'est félicité du niveau atteint par les résultats de cette mesure (consécutive au mouvement des gilets jaunes) « largement supérieurs à ce que nous espérions » et a adressé ses félicitations aux agents des CAF et de la MSA pour l'excellence de leur travail qui a permis une mise en œuvre rapide.

Pour autant, le gouvernement maintient sa trajectoire tendant à la suppression de 2100 postes dans le cadre de la COG 2018-2022, sachant que les 140 CDI seront mis dans la balance pour l'appréciation de cette cible fait remarquer A Aoustet.

Un courrier commun a été adressé à la Ministre par les OS pour l'alerter sur cette situation intenable. M DISPOT rappelle les ouvertures envisagées par la COG de la branche tant en terme de réajustement budgétaire que dans le cadre de la clause de révision pour le cas où des évolutions réglementaires viendraient à modifier significativement les charges de gestion ou dans des hypothèses qui viendraient à modifier l'équilibre entre les objectifs les charges et les moyens.

Telle est bien la situation dans laquelle nous nous trouvons !

V MAZAUERIC comprend les inquiétudes exprimées par les OS. Mais, pour lui, le pic de charge est maintenant absorbé. D'ici l'été, le stock reprendra un niveau acceptable. Par rapport aux 140 embauches en CDI, les CDD auront la priorité notamment au niveau des plateformes téléphoniques.

II PRESENTATION DE L'EXPERIMENTATION PIX

La note remise aux OS présente :

- Les enjeux et les objectifs de ce projet en correspondance avec l'engagement de la Branche aux cotés des :
 - Allocataires et des partenaires en matière d'inclusion numérique.
 - Salariés dans un objectif d'accompagnement numérique
- L'expérimentation de PIX dans la branche
 - Utilisation d'un standard national conçu par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'enseignement supérieur déployé auprès des administrations et institutions publiques et privées
- L'organisation du projet à vocation interbranche
 - Expérimentation co-pilotée par la CNAF et la CAF des PO, organisée au sein de 9 organismes pour 700 salariés. Le SNFOCOS FO est partie prenante au groupe de pilotage.
 - Etapes :
 - 01 à 03 : Préparation ; 04 à 05 : Expérimentation ; 05 à 06 : Evaluation

M DISPOT (SNPDOSS) reconnaît qu'il faut renforcer la culture et la maîtrise des outils numériques. Elle observe toutefois que s'il est appelé à devenir l'outil universel du citoyen français pour mesurer ses compétences en la matière, les agents des CAF sont certes des citoyens français mais aussi et surtout des agents chargés d'une mission de service public.

Quels sont les objectifs de la branche dans le cadre de cette expérimentation au-delà de la sensibilisation ?

Quel est le plan d'accompagnement fixé ?

Comment s'articule cette démarche avec l'évolution des métiers qu'elle sous-tend ?

Sur quelle base va s'opérer la validation des acquis ?

Aucune réponse précise n'est donnée à ces questions.

III LOI ESSOC : RAPPEL DU CONTEXTE JURIDIQUE ET IMPACT SUR LA BRANCHE FAMILLE

La note remise aux OS fait un point très complet sur les impacts de la loi ESSOC sur les activités de la branche (Partie 1) et l'accompagnement des évolutions portées par cette loi auprès des salariés (Partie 2)

Au-delà de l'économie générale de la loi reposant sur le principe de la confiance et du droit à l'erreur qui en découle, M DISPOT prend acte de l'engagement de la branche à faire appel à des moyens supplémentaires en cas d'augmentation de l'amplitude d'ouverture du canal physique (horaires tardifs 1 X /semaine)

Selon V MAZURIC, l'incidence budgétaire de la suppression du numéro surtaxé (6 centimes €/minute) à compter du 1^{er} janvier 2021 représente 11/12 M€.

Opération qui sera compensée, l'espère M DISPOT, et sans impact sur les moyens de fonctionnements des CAF !